



bureau@anesf.com



www.anesf.com



ANESF Sage-femme

ANESF-FR

ANESF\_SageFemme



# Etat des lieux de la formation et des pratiques des sages-femmes à l'étranger

**Mai 2025**

**AFFAIRES INTERNATIONALES**



# Sommaire

<b>Sommaire</b>	<b>2</b>
<b>Préambule</b>	<b>4</b>
<b>I. Pays-Bas</b>	<b>6</b>
A. L'accès à la formation	6
B. La profession	6
C. Les sages-femmes issu·e·s des pays étrangers	6
D. Besoins en sages-femmes	7
E. Les compétences	7
<b>II. Luxembourg</b>	<b>9</b>
A. L'accès à la formation	9
B. La profession	9
C. Les sages-femmes issu·e·s des pays étrangers	9
D. Besoins en sages-femmes	9
E. Les compétences	9
<b>III. Ethiopie</b>	<b>11</b>
A. L'accès à la formation	11
B. La profession	11
C. Les sages-femmes issu·e·s des pays étrangers	11
D. Besoins en sages-femmes	11
E. Les compétences	11
<b>IV. Islande</b>	<b>13</b>
A. L'accès à la formation	13
B. La profession	13
C. Les sages-femmes issu·e·s des pays étrangers	13
D. Besoins en sages-femmes	14
E. Les compétences	14
<b>V. Estonie</b>	<b>16</b>
A. L'accès à la formation	16
B. La profession	16
C. Les sages-femmes issu·e·s des pays étrangers	16
D. Besoins en sages-femmes	17
E. Les compétences	17
<b>VI. Finlande</b>	<b>19</b>
A. L'accès à la formation	19
B. La profession	19



<b>C. Les sages-femmes issu·e·s des pays étrangers</b>	<b>19</b>
<b>D. Besoins en sages-femmes</b>	<b>19</b>
<b>E. Les compétences</b>	<b>19</b>
<b>VII. Lituanie</b>	<b>21</b>
<b>A. L'accès à la formation</b>	<b>21</b>
<b>B. La profession</b>	<b>21</b>
<b>C. Les sages-femmes issu·e·s des pays étrangers</b>	<b>21</b>
<b>D. Besoins en sages-femmes</b>	<b>21</b>
<b>E. Les compétences</b>	<b>22</b>
<b>VIII. Allemagne</b>	<b>23</b>
<b>A. L'accès à la formation</b>	<b>23</b>
<b>B. La profession</b>	<b>23</b>
<b>C. Les sages-femmes issu·e·s des pays étrangers</b>	<b>23</b>
<b>D. Besoins en sages-femmes</b>	<b>24</b>
<b>E. Les compétences</b>	<b>24</b>
<b>Récapitulatif des compétences</b>	<b>26</b>



## Préambule

La **profession** de sage-femme est très développée en France. Néanmoins, elle est exercée de différentes manières dans les autres pays du monde. En effet, l'exercice de la profession, les compétences, les études et le statut des sages-femmes divergent selon les pays.

En France, la·e sage-femme peut diagnostiquer, prescrire et a un champ de compétences larges pouvant lui permettre des modes d'exercice variés. Ces compétences peuvent être relatives à la grossesse, la gynécologie, l'orthogénie, mais également la vaccination, l'accompagnement de la PMA (Procréation Médicalement Assistée), le dépistage et accompagnement des femmes victimes de violences (physiques, morales, sexuelles, ...) et d'autres encore.

Cette profession, en France, est reconnue comme étant une profession médicale, ce qui a été une avancée majeure dans la reconnaissance du métier.

L'accès à la **formation** de sage-femme se fait via un accès commun aux études de médecine, maïeutique, pharmacie, odontologie ou kinésithérapie.

Depuis la rentrée de 2024, la formation de maïeutique dure 6 ans et aboutit à l'obtention d'un diplôme d'état de docteur en maïeutique.

En début de carrière, un·e sage-femme est **rémunéré·e** en moyenne 2800€ brut. Majoritairement exercé en milieu hospitalier, le métier de sage-femme peut aussi s'exercer en PMI (Protection Maternelle et Infantile), dans les service de PMA (Procréation Médicale Assistée), en cabinet libéral, en maison de naissance ou encore en maison des femmes.

En France, il est obligatoire de s'inscrire au Conseil National de l'Ordre des Sages-Femmes (CNOSF) pour exercer.

*NB. Ce document ne vous détaillera pas les différentes étapes pour obtenir les visas nécessaires pour travailler dans les différents pays. Pour plus d'information à ce sujet, nous vous recommandons de vous tourner vers les sites des ambassades.*

En vous souhaitant une bonne lecture,



bureau@anesf.com



www.anesf.com

**> ANESF**  
association nationale  
des étudiant·e·s sage-femmes



ANESF Sage-femme

ANESF-FR

ANESF\_SageFemme



**Théa VAN-HIEN,**

**Vice-présidente chargée des Perspectives Professionnelles,**

**2024-2025**

**Leïla JAMIN,**

**Vice-présidente chargée des Affaires Internationales,**

**2024-2025**

**AFFAIRES INTERNATIONALES**



# I. Pays-Bas

## A. L'accès à la formation

La formation de sage-femme aux Pays-Bas dure **4 ans**, et donne accès à un **grade bachelor**. L'accès se fait premièrement par un **concours : une épreuve écrite**, qui est suivie, si cette dernière est réussie, par un **entretien**.

Il est possible d'effectuer un **master** en maïeutique, qui est un programme de **2 ans**, destiné aux **sages-femmes diplômé·e·s** souhaitant **approfondir leurs compétences en recherche, leadership et innovation**. Il est également possible de faire un PhD (doctorat). Un PhD est une **opportunité de doctorat** disponible dans certaines unités de formation. Ces thèses peuvent être axées sur la **recherche en sciences de la santé** et la **pratique obstétricale**.

Concernant les étudiant·e·s internationaux·ales qui souhaitent faire leurs études aux Pays-Bas, un **certificat de néerlandais NT2 niveau 2** est requis pour les programmes de formation en néerlandais.

## B. La profession

Le·a sage-femme peut travailler en **centre hospitalier**, en **cabinet libéral**, en **centre de naissance**, intervenir directement aux domiciles des patient·e·s, ou encore pour la **communauté** (l'équivalent des sage-femme territoriale c'est-à-dire des sage-femmes de PMI). Les sages-femmes ont un **statut paramédical** et sont rémunéré·e·s, en début de carrière entre **2500€ et 2800€ brut** par mois en moyenne. L'évolution salariale est possible jusqu'à 4500€ par mois à partir de 10 ans d'exercice.

Afin d'exercer en tant que sage-femme aux Pays-Bas, il faut s'inscrire au **BIG register national**. C'est est un **registre légal**, en ligne et **public** des professions de santé individuelles. Seuls les professionnel·le·s de santé **inscrit·e·s** au BIG register peuvent **utiliser leur titre professionnel protégé** et **exercer de manière indépendante les actes réservés** liés à la profession.

## C. Les sages-femmes issu·e·s des pays étrangers

Les professionnel·le·s de santé **titulaires d'un diplôme étranger** doivent **faire reconnaître officiellement leur diplôme** avant de pouvoir



**s'inscrire au BIG register national.** En tant que sage-femme titulaire d'un diplôme en France, il faut donc **passer par cette plateforme** afin de pouvoir exercer aux Pays-Bas.

## D. Besoins en sages-femmes

Il y a un **besoin de sages-femmes dans les hôpitaux**, les **cabinets libéraux**, les **centres de santés** ou **à domicile**, notamment dans les **zones urbaines**, le **nord** ou le **sud**.

*Si vous souhaitez avoir plus d'informations, vous pouvez contacter directement le·s établissement·s où les sages-femmes exercent.*

## E. Les compétences

Suivi prénatal, per-natal et post-natal en autonomie	x*
Accouchement voie basse en autonomie	x
Gestion de la délivrance en autonomie	x
Surveillance du post partum immédiat	x
Gestion d'une hémorragie de la délivrance en équipe	x
Suture en autonomie	x
Utilisation d'instruments durant l'accouchement	
Accompagnement de l'allaitement maternel	x
Cours de préparation à l'accouchement en autonomie	x
Droit de prescription de médicaments relatifs à la grossesse	x
Droits de prescriptions des examens de suivi de grossesse (échographie, bilan sanguin, ..)	
Suivi gynécologique de la femme	
Prescription et suivi de la mise en place de la contraception	x
Pratique des IVG médicamenteuses	
Pratiques des IVG chirurgicales	
Dépistage des IST	



Prise en charge des IST	
Vaccination du nouveau-né	
Vaccination de la personne portant la grossesse	
Vaccination de l'entourage du nouveau-né	
Travail dans un centre hospitalier non lié à la gynécologie, obstétrique ou santé reproductive	
Enseignement	x
Travail de recherche	x

*\*(x) : compétences du·e le·a sage-femme*



## II. Luxembourg

### A. L'accès à la formation

Actuellement la formation de sage-femme au Luxembourg dure **3 ans** qui aboutit à l'obtention d'un **Brevet Technique Supérieur (BTS) en maïeutique, reconnu au niveau européen.**

A la rentrée 2025-2026, l'Université du Luxembourg proposera un **Bachelor en Sciences Maïeutiques de 4 ans**, c'est une réforme de la formation des sages-femmes.

Dans ces deux programmes, il est nécessaire de maîtriser le **luxembourgeois (niveau B1), le français et l'allemand (niveau B2).**

### B. La profession

Le·a sage-femme peut travailler en **centre hospitalier**, en **cabinet libéral**, en **centre de santé**, ou encore intervenir directement aux domiciles des patient·e·s. Les sages-femmes ont un **statut de professionnel de santé**, sont rémunéré·e·s en moyenne **5280€ brut**. Le salaire **augmente tous les deux ans**.

Pour exercer la profession de sage-femme au Luxembourg, il n'est **pas obligatoire** de s'inscrire à un équivalent du Conseil de l'Ordre. Néanmoins il est possible d'adhérer à l'**Association Luxembourgeoise des Sages-Femmes** : [sages-femmes.lu](https://sages-femmes.lu).

### C. Les sages-femmes issu·e·s des pays étrangers

Les professionnel·le·s de santé titulaires d'un diplôme étranger doivent obtenir une **équivalence de diplôme** et un **droit d'exercer** auprès du **ministère de la santé**.

Les langues parlées sont le **luxembourgeois, l'allemand et le français**.

### D. Besoins en sages-femmes

Il y a un **besoin** de sages-femmes dans les **hôpitaux**, notamment dans le **nord**, le **sud**, les **zones rurales et urbaines**.

*Si vous souhaitez avoir plus d'informations, vous pouvez contacter directement le·s établissement·s où les sages-femmes exercent.*



## E. Les compétences

Suivi prénatal, per-natal et post-natal en autonomie	x
Accouchement voie basse en autonomie	x
Gestion de la délivrance en autonomie	x
Surveillance du post partum immédiat	x
Gestion d'une hémorragie de la délivrance en équipe	
Suture en autonomie	x
Utilisation d'instruments durant l'accouchement	
Accompagnement de l'allaitement maternel	x
Cours de préparation à l'accouchement en autonomie	x
Droit de prescription de médicaments relatifs à la grossesse	x
Droits de prescriptions des examens de suivi de grossesse (échographie, bilan sanguin, ..)	x
Suivi gynécologique de la femme	x
Prescription et suivi de la mise en place de la contraception	x
Pratique des IVG médicamenteuses	
Pratiques des IVG chirurgicales	
Dépistage des IST	
Prise en charge des IST	
Vaccination du nouveau-né	
Vaccination de la personne portant la grossesse	x
Vaccination de l'entourage du nouveau-né	
Travail dans un centre hospitalier non lié à la gynécologie, obstétrique ou santé reproductive	
Enseignement	x
Travail de recherche	x

\*(x) : compétences du·e le·a sage-femme



## III. Ethiopie

### A. L'accès à la formation

La formation de sage-femme en Ethiopie dure **4 ans**, et donne accès à **une licence** ou **un diplôme (BSc)**. Les programmes de formation en maïeutique sont proposés par **diverses universités et collèges de sciences de la santé**. L'accès se fait **exclusivement sur dossier**.

Pour les sages-femmes souhaitant **approfondir leurs compétences**, des programmes de Master (MSc) sont disponibles. Ces programmes de master durent **2 ans**.

### B. La profession

Le·a sage-femme peut travailler en **centre hospitalier**, en **cabinet libéral**, ou encore en **centre de santé**. Les sages-femmes ont un **statut de praticien·ne hospitalier·ère** sont rémunéré·e·s entre 9800 ETB et 12 000 ETB par mois, soit 160 € et 200 € par mois.

En tant que sage-femme en Ethiopie, il possible de **faire évoluer sa carrière** en faisant de la **recherche**.

Afin d'exercer en tant que sage-femme en Ethiopie, il faut **obligatoirement** s'inscrire auprès du **ministère de la santé éthiopien**.

### C. Les sages-femmes issu·e·s des pays étrangers

Les professionnel·e·s de santé titulaires d'un diplôme étranger doivent **obtenir une équivalence de diplôme** et un **droit d'exercer** auprès du **ministère de la santé**. Les langues communément parlées sont l'afar, l'amharique, l'oromo, le somali et le tigrigna.

### D. Besoins en sages-femmes

Il y a un besoin de sages-femmes dans les **hôpitaux**, en **cabinets libéraux**, ou dans les **centres de santé**. Ces besoins sont essentiellement dans les **grandes villes**.

*Si vous souhaitez avoir plus d'informations, vous pouvez contacter directement le·s établissement·s où les sages-femmes exercent.*



## E. Les compétences

Suivi prénatal, per-natal et post-natal en autonomie	x
Accouchement voie basse en autonomie	x
Gestion de la délivrance en autonomie	x
Surveillance du post partum immédiat	x
Gestion d'une hémorragie de la délivrance en équipe	x
Suture en autonomie	x
Utilisation d'instruments durant l'accouchement	x
Accompagnement de l'allaitement maternel	x
Cours de préparation à l'accouchement en autonomie	x
Droit de prescription de médicaments relatifs à la grossesse	x
Droits de prescriptions des examens de suivi de grossesse (échographie, bilan sanguin, ..)	x
Suivi gynécologique de la femme	x
Prescription et suivi de la mise en place de la contraception	x
Pratique des IVG médicamenteuses	x
Pratiques des IVG chirurgicales	x
Dépistage des IST	x
Prise en charge des IST	x
Vaccination du nouveau-né	
Vaccination de la personne portant la grossesse	
Vaccination de l'entourage du nouveau-né	
Travail dans un centre hospitalier non lié à la gynécologie, obstétrique ou santé reproductive	
Enseignement	x
Travail de recherche	x

\*(x) : compétences du·e le·a sage-femme



## IV. Islande

### A. L'accès à la formation

La formation de sage-femme en Islande dure **2 ans**, et donne accès à un **grade de master**. Ils-elles doivent d'abord avoir obtenu **une licence de 3 ans en soins infirmiers ou un diplôme équivalent** pour postuler à la **maîtrise de sage-femme** durant **2 ans**. Cette deuxième admission est **sélective** via un **entretien** et une **analyse de dossier**.

Les deux premiers programmes de formation (en soins infirmiers et la maîtrise de sage-femme), sont **uniquement enseignés en islandais**, une **maîtrise de la langue** est donc **indispensable**.

Il est possible pour les sages-femmes ayant obtenu·e·s ce diplôme de **postuler à un doctorat** de sage-femme dont la durée varie de **3 à 5 ans**. Ce doctorat est enseigné en **anglais** et est **accessible aux sages-femmes ayant obtenu la maîtrise de sage-femme islandaise** ou tout autre **qualification équivalente hors Islande**. Celui-ci est **accès sur la recherche** et **prépare à des rôles académiques** ou de **recherche avancée**.

### B. La profession

Le·a sage-femme peut travailler en **centre hospitalier**, en **cabinet libéral**, en **centre de naissance**, **centre de santé**, intervenir directement aux domiciles des patient·e·s, ou encore pour la **communauté** (l'équivalent des sages-femmes territoriale c'est-à-dire des sage-femmes de PMI). Les sages-femmes sont **considéré·e·s comme des professionnel·le·s de santé autonomes** avec un **rôle médical spécialisé** et sont rémunéré·e·s en moyenne **4900€ brut par mois**.

Afin d'exercer en tant que sage-femme en Islande, il faut **s'inscrire au Bureau du directeur de la santé** : Embætti landlæknis. Le Bureau du directeur de la santé **accorde des permis de travail** au personnel de santé et délivre des **certificats** confirmant la **validité des permis de travail**.

### C. Les sages-femmes issu·e·s des pays étrangers



Les professionnel·le·s de santé titulaires d'un diplôme étranger doivent **faire reconnaître officiellement leur diplôme**. La reconnaissance académique est effectuée par le centre **ENIC/NARIC Islande**, rattaché à l'Université d'Islande : <https://english.enicnaric.is/>. Ce processus évalue votre **diplôme étranger** pour déterminer son équivalence avec les qualifications islandaises. Une fois la reconnaissance académique obtenue, vous devez solliciter une **licence professionnelle** auprès de la **Direction islandaise de la Santé** : <https://island.is/en/o/directorate-of-health>. Cette licence est **obligatoire** pour exercer **légalement** en tant que sage-femme en Islande.

Il est également essentiel de démontrer une **maîtrise suffisante de la langue islandaise**, généralement au niveau B2 ou C1, afin de garantir une communication efficace avec les patient·e·s et les collègues.

## D. Besoins en sages-femmes

Il y a un **besoin** de sages-femmes dans les **hôpitaux**, essentiellement dans les **zones rurales**, le **nord**, le **sud** et les **grandes villes**.

*Si vous souhaitez avoir plus d'informations, vous pouvez contacter directement le·s établissement·s où les sages-femmes exercent.*

## E. Les compétences

Suivi prénatal, per-natal et post-natal en autonomie	x
Accouchement voie basse en autonomie	x
Gestion de la délivrance en autonomie	x
Surveillance du post partum immédiat	x
Gestion d'une hémorragie de la délivrance en équipe	
Suture en autonomie	x
Utilisation d'instruments durant l'accouchement	
Accompagnement de l'allaitement maternel	x
Cours de préparation à l'accouchement en autonomie	x
Droit de prescription de médicaments relatifs à la grossesse	
Droits de prescriptions des examens de suivi de grossesse (échographie, bilan sanguin, ..)	



Suivi gynécologique de la femme	x
Prescription et suivi de la mise en place de la contraception	x
Pratique des IVG médicamenteuses	x
Pratiques des IVG chirurgicales	
Dépistage des IST	x
Prise en charge des IST	
Vaccination du nouveau-né	x
Vaccination de la personne portant la grossesse	x
Vaccination de l'entourage du nouveau-né	x
Travail dans un centre hospitalier non lié à la gynécologie, obstétrique ou santé reproductive	x
Enseignement	x
Travail de recherche	x

*\*(x) : compétences du·e le·a sage-femme*



## V. Estonie

### A. L'accès à la formation

En Estonie, la formation de sage-femme est proposée par plusieurs établissements d'enseignement supérieur, offrant des **programmes de formation** adaptés aux **normes européennes**.

La formation dure **4 ans et demi**, et donne accès à un **baccalauréat professionnel en maïeutique**. L'accès se fait via un **concours** et un **dossier**, il est impératif de **maîtriser l'estonien** (niveau B2).

Pour les étudiant·e·s internationaux·ales, au même titre que les étudiant·e·s estonien·ne·s, il faut avoir un **diplôme de fin d'études secondaires** ou **équivalent** donnant accès à l'enseignement supérieur dans le pays d'origine.

### B. La profession

Le·a sage-femme peut travailler en **hôpital**, en **centre de santé**, en **centre de naissance**, et pour la **communauté** (l'équivalent des sages-femme territoriale c'est-à-dire des sage-femmes de PMI). Les sage-femmes sont rémunéré·e·s en moyenne **2000 € brut par mois** en début de carrière.

Il n'y a **pas de nécessité** de s'inscrire à un **équivalent du conseil de l'ordre**. Néanmoins il est **possible d'adhérer** à l'association des sage-femme Estonienne : « **Eesti Ammaemandate Uhing** ».

### C. Les sages-femmes issu·e·s des pays étrangers

Pour exercer en Estonie, il faut **obtenir les droits administratifs** pour travailler dans ce pays.

> Contactez le **Centre ENIC/NARIC estonien** ([terviseamet.ee](http://terviseamet.ee)) pour obtenir une évaluation officielle de vos qualifications. Cette évaluation est nécessaire pour entamer le processus de reconnaissance.

> **Examen de conformité** : Après l'évaluation, vous devrez passer un **examen de conformité** organisé par l'Université de Tartu ou un collège de soins de santé en Estonie. Cet examen comprend une épreuve théorique et une épreuve pratique, et il est administré en estonien.

> **Inscription auprès de la Terviseamet (Office de la santé)** : Une fois l'examen de conformité réussi, vous devez vous inscrire auprès de la



**Terviseamet**, l'autorité estonienne compétente pour la santé. Cette inscription vous permettra d'obtenir le droit d'exercer en tant que sage-femme en Estonie.

La langue communément parlée est **l'estonien**.

## D. Besoins en sages-femmes

Il y'a un besoin de sage-femme sur **le territoire**, essentiellement dans les **zones rurales de l'est**.

*Si vous souhaitez avoir plus d'informations, vous pouvez contacter directement le·s établissement·s où les sages-femmes exercent.*

## E. Les compétences

Suivi prénatal, per-natal et post-natal en autonomie	x
Accouchement voie basse en autonomie	x
Gestion de la délivrance en autonomie	x
Surveillance du post partum immédiat	x
Gestion d'une hémorragie de la délivrance en équipe	
Suture en autonomie	
Utilisation d'instruments durant l'accouchement	x
Accompagnement de l'allaitement maternel	x
Cours de préparation à l'accouchement en autonomie	x
Droit de prescription de médicaments relatifs à la grossesse	x
Droits de prescriptions des examens de suivi de grossesse (échographie, bilan sanguin, ..)	x
Suivi gynécologique de la femme	x
Prescription et suivi de la mise en place de la contraception	x
Pratique des IVG médicamenteuses	
Pratiques des IVG chirurgicales	
Dépistage des IST	x



Prise en charge des IST	x
Vaccination du nouveau-né	x
Vaccination de la personne portant la grossesse	x
Vaccination de l'entourage du nouveau-né	x
Travail dans un centre hospitalier non lié à la gynécologie, obstétrique ou santé reproductive	x
Enseignement	x
Travail de recherche	x

*\*(x) : compétences du·e le·a sage-femme*



## VI. Finlande

### A. L'accès à la formation

La formation de sages-femmes en Finlande dure **4 ans et demi**, et donne accès à un grade de **bachelor**. L'accès se fait sur **dossier** et éventuellement par des **tests d'entrées** via le **système national d'admission** : <https://studyinfo.fi>. Les sages-femmes sont autorisé·e·s à faire de la **recherche**.

Concernant les **étudiant·e·s internationaux·ales**, il n'existe **pas de programmes de formations en anglais**, il faut donc **apprendre le finnois ou le suédois** (niveau B2).

### B. La profession

Le·a sage-femme peut travailler en **hôpital**, en **cabinet libéral**, et intervenir directement aux domiciles des patient·e·s, ils-elles ont un **statut d'auto-entrepreneur** lorsque le mode d'exercice est extérieur à l'hôpital. Les sages-femmes ont un statut **médical**, et sont rémunéré·e·s en moyenne **2600 € brut par mois** en début de carrière.

Il n'y a **nécessité de s'inscrire** à un équivalent du conseil de l'ordre, qui se nomme : « **Valvira** » : <https://www.valvira.fi>.

### C. Les sages-femmes issu·e·s des pays étrangers

Pour exercer en Estonie, il faut **obtenir les droits administratifs** pour travailler dans ce pays et **faire reconnaître son diplôme étranger** avec **Valvira**. La langue communément parlée est le **finnois**.

### D. Besoins en sages-femmes

Il y a un **besoin** de sages-femmes sur le **territoire**, notamment dans les **hôpitaux des grandes villes** et en zones **rurales** dans le **sud** et le **nord**.

*Si vous souhaitez avoir plus d'informations, vous pouvez contacter directement le·s établissement·s où les sages-femmes exercent.*



## E. Les compétences

Suivi prénatal, per-natal et post-natal en autonomie	x
Accouchement voie basse en autonomie	x
Gestion de la délivrance en autonomie	x
Surveillance du post partum immédiat	x
Gestion d'une hémorragie de la délivrance en équipe	
Suture en autonomie	x
Utilisation d'instruments durant l'accouchement	
Accompagnement de l'allaitement maternel	x
Cours de préparation à l'accouchement en autonomie	x
Droit de prescription de médicaments relatifs à la grossesse	x
Droits de prescriptions des examens de suivi de grossesse (échographie, bilan sanguin, ..)	x
Suivi gynécologique de la femme	x
Prescription et suivi de la mise en place de la contraception	
Pratique des IVG médicamenteuses	x
Pratiques des IVG chirurgicales	
Dépistage des IST	x
Prise en charge des IST	x
Vaccination du nouveau-né	x
Vaccination de la personne portant la grossesse	x
Vaccination de l'entourage du nouveau-né	x
Travail dans un centre hospitalier non lié à la gynécologie, obstétrique ou santé reproductive	x
Enseignement	
Travail de recherche	

\*(x) : compétences du·e le·a sage-femme



## VII. Lituanie

### A. L'accès à la formation

La formation de sage-femme en Lituanie dure **entre 3 ans et demi et 4 ans**, selon le parcours choisi. Il y a la possibilité d'étudier 4 ans en **établissements universitaires**, ou 3 ans et demi en **instituts de formation**. Les deux donnent accès à un grade de **bachelor**. L'accès se fait sur **dossier**.

Concernant les **étudiant·e·s internationaux·ales**, certains établissements de formation proposent leur **programme en anglais**, après avoir effectué un **test de langue**, et **vérifier l'obtention d'un baccalauréat** ou **diplôme équivalent**.

### B. La profession

Le·a sage-femme peut travailler en **hôpital**, en **cabinet libéral**, en **centre de santé**, en **centre de naissance**, en **maison des femmes**, et pour la **communauté** (l'équivalent des sage-femme territoriale c'est-à-dire des sage-femmes de PMI).

Les sage-femmes ont un **statut médical**, et sont rémunéré·e·s en moyenne **1105€ brut par mois** en **début** de carrière avec une évolution salariale aux alentours de **3000€ brut par mois** en **fin de carrière**. Il n'y a **pas de nécessité de s'inscrire** à un équivalent du conseil de l'ordre.

### C. Les sages-femmes issu·e·s des pays étrangers

Pour exercer en Lituanie, il faut **faire reconnaître son diplôme** et **obtenir les droits administratifs**. Les **qualifications étrangères** doivent être évaluées par le **Centre d'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur** (SKVC).

La langue communément parlée est le **lituanien**.

### D. Besoins en sages-femmes

Il n'y a **pas de besoin** de sages-femmes sur le territoire, actuellement plus de **300 sages-femmes lituanien·ne·s** se trouvent **sans poste**.



*Si vous souhaitez avoir plus d'informations, vous pouvez contacter directement le-s établissement-s où les sages-femmes exercent.*

## E. Les compétences

Suivi prénatal, per-natal et post-natal en autonomie	x
Accouchement voie basse en autonomie	x
Gestion de la délivrance en autonomie	x
Surveillance du post partum immédiat	
Gestion d'une hémorragie de la délivrance en équipe	
Suture en autonomie	x
Utilisation d'instruments durant l'accouchement	
Accompagnement de l'allaitement maternel	x
Cours de préparation à l'accouchement en autonomie	x
Droit de prescription de médicaments relatifs à la grossesse	x
Droits de prescriptions des examens de suivi de grossesse (échographie, bilan sanguin, ..)	
Suivi gynécologique de la femme	
Prescription et suivi de la mise en place de la contraception	
Pratique des IVG médicamenteuses	
Pratiques des IVG chirurgicales	
Dépistage des IST	x
Prise en charge des IST	x
Vaccination du nouveau-né	x
Vaccination de la personne portant la grossesse	x
Vaccination de l'entourage du nouveau-né	x
Travail dans un centre hospitalier non lié à la gynécologie, obstétrique ou santé reproductive	



Enseignement	x
Travail de recherche	x

*\*(x) : compétences du·e le·a sage-femme*



## VIII. Allemagne

### A. L'accès à la formation

La formation de sage-femme en Allemagne dure entre **3 ans et demi et 4 ans**, selon le parcours choisi. Les deux donnent accès à un grade de **bachelor**. L'accès se fait sur **dossier**.

Il n'existe **peu ou pas de programme en anglais**, il faut donc un **niveau C1 en allemand** pour les étudiant·e·s internationaux·ales ainsi que l'obtention de la preuve d'un **baccalauréat allemand** ou **équivalent international**.

### B. La profession

Le·a sage-femme peut travailler en **hôpital**, en **cabinet libéral**, en **centre de naissance**, intervenir directement aux domiciles des patient·e·s, en **planning familial**, et pour la **communauté** (l'équivalent des sage-femme territoriale c'est-à-dire des sage-femmes de PMI). Les sages-femmes ont un **statut médical**, et sont rémunéré·e·s en moyenne **3400 € brut par mois** en début de carrière.

Il n'y a **pas de nécessité** de s'inscrire à un équivalent du conseil de l'ordre.

Les sages-femmes sont **autorisé·e·s à faire de la recherche** et peuvent avoir **accès à des Master et un PhD** après obtention de leur diplôme de sage-femme. Le PhD est un **doctorat**, une **voie académique** et de **recherche avancée**, distincte de la **pratique clinique**.

### C. Les sages-femmes issu·e·s des pays étrangers

Il y a la nécessité d'**obtenir les droits administratifs** pour travailler en Allemagne. L'**organisme NetWerk** (<https://www.netzwerk-iq.de/>) et la **compagnie d'assurance Deutscher Hebammenverband e.V** et **BfHD** peuvent être utile pour accompagner les **démarches administratives** et aider à la **reconnaissance de votre diplôme** et votre **installation**.

Les langues communément parlées sont **l'allemand et l'anglais** (pour plus de 50% de la population).



## D. Besoins en sages-femmes

Il y a un **besoin** de sages-femmes sur le **territoire**, notamment dans les **grandes villes et les zones rurales du nord**.

*Si vous souhaitez avoir plus d'informations, vous pouvez contacter directement le-s établissement-s où les sages-femmes exercent.*

## E. Les compétences

Suivi prénatal, per-natal et post-natal en autonomie	x
Accouchement voie basse en autonomie	x
Gestion de la délivrance en autonomie	x
Surveillance du post partum immédiat	x
Gestion d'une hémorragie de la délivrance en équipe	x
Suture en autonomie	x
Utilisation d'instruments durant l'accouchement	
Accompagnement de l'allaitement maternel	x
Cours de préparation à l'accouchement en autonomie	x
Droit de prescription de médicaments relatifs à la grossesse	x
Droits de prescriptions des examens de suivi de grossesse (échographie, bilan sanguin, ..)	x
Suivi gynécologique de la femme	
Prescription et suivi de la mise en place de la contraception	x
Pratique des IVG médicamenteuses	
Pratiques des IVG chirurgicales	
Dépistage des IST	x
Prise en charge des IST	
Vaccination du nouveau-né	
Vaccination de la personne portant la grossesse	



Vaccination de l'entourage du nouveau-né	
Travail dans un centre hospitalier non lié à la gynécologie, obstétrique ou santé reproductive	
Enseignement	x
Travail de recherche	x

*\*(x) : compétences du·e le·a sage-femme*



## Récapitulatif des compétences

	Pays-Bas	Luxembourg	Ethiopie	Islande	Finlande	Estonie	Lituanie	Allemagne
Suivi prénatal, per-natal et post-natal en autonomie	x	x	x	x	x	x	x	x
Accouchement voie basse en autonomie	x	x	x	x	x	x	x	x
Gestion de la délivrance en autonomie	x	x	x	x	x	x	x	x
Surveillance du post partum immédiat	x	x	x	x	x	x		x
Gestion d'une hémorragie de la délivrance en équipe	x		x					x
Suture en autonomie	x	x	x	x	x		x	x
Utilisation d'instruments durant l'accouchement			x			x		
Accompagnement de l'allaitement maternel	x	x	x	x	x	x	x	x
Cours de préparation à l'accouchement en autonomie	x	x	x	x	x	x	x	x
Droit de prescription de médicaments relatifs à la grossesse	x	x	x		x	x	x	x
Droits de		x	x		x	x		x



prescriptions des examens de suivi de grossesse (échographie, bilan sanguin, ..)								
Suivi gynécologique de la femme		x	x	x	x	x		
Prescription et suivi de la mise en place de la contraception	x	x	x	x		x		x
Pratique des IVG médicamenteuses			x	x	x			
Pratiques des IVG chirurgicales			x					
Dépistage des IST			x	x	x	x	x	x
Prise en charge des IST			x		x	x	x	
Vaccination du nouveau-né				x	x	x	x	
Vaccination de la personne portant la grossesse		x		x	x	x	x	
Vaccination de l'entourage du nouveau-né				x	x	x	x	
Travail dans un centre hospitalier non lié à la gynécologie, obstétrique ou santé reproductive				x	x	x		
Enseignement	x	x	x	x		x	x	x



bureau@anesf.com



www.anesf.com



ANESF Sage-femme  
ANESF-FR  
ANESF\_SageFemme



Travail recherche	de	x	x	x	x		x	x	x
----------------------	----	---	---	---	---	--	---	---	---

# AFFAIRES INTERNATIONALES